Hommage à Paul Ruegger

Le 9 août 1988 s'éteignait à Florence, à l'âge de 91 ans, l'ambassadeur Paul Ruegger, qui fut, de 1948 à 1955, Président du Comité international de la Croix-Rouge et, de 1955 à 1973, membre actif de ce Comité. Retiré à Florence depuis 1973, il continuait à suivre chaque jour les événements de la vie internationale et plus particulièrement ceux qui concernaient le CICR, dont il était resté membre d'honneur.

Ceux qui ne l'ont pas connu à l'œuvre — et c'est sans doute le cas de beaucoup de gens de notre génération — ignorent peut-être que certains acquis considérables sur le plan humanitaire lui sont dus. Témoin éminent, et souvent acteur brillant des phases historiques de ce siècle, il a conduit avec tact et maîtrise les destinées du CICR à une époque particulièrement éprouvante pour l'institution.

Il avait, jusque-là, fait carrière dans la diplomatie et, dès ses premières armes en 1917, il eut ce qu'il appelait la chance de sa vie, c'est-à-dire le privilège d'être remarqué et engagé par deux éminentes personnalités de l'époque: Gustave Ador, qui était alors Conseiller fédéral et Président du CICR, et Max Huber, qui devint à son tour Président du CICR. Disciple fidèle, ami et confident de Max Huber, il avait naturellement partagé bon nombre de ses préoccupations humanitaires pendant trois décennies. Ce n'est donc pas sans raison que le Comité fit appel à lui pour assumer sa présidence en 1948.

C'était au moment même ou éclatait au Moyen-Orient le conflit judéo-arabe, marqué par une violence inouïe. En quelques jours, dans cet enfer qu'était devenue Jérusalem, trois délégués du CICR tombaient grièvement blessés, tandis que d'autres échappaient miraculeusement à la mort.

La réaction de Paul Ruegger fut immédiate. A la stupéfaction de ses collègues, il décida de se rendre aussitôt sur place pour infléchir par sa présence les inévitables intransigeances des combattants, pour manifester sa solidarité avec les victimes et pour assurer ses délégués de son plus total soutien. Il se mêla, avec discrétion, aux activités de son équipe et on ne le vit qu'une seule fois sortir de sa réserve. C'était

le 29 mai 1948. Dans l'attente d'un cessez-le-feu négocié en vue de l'évacuation de la Vieille-Ville de Jérusalem où plus de 3000 personnes affamées et à bout de force s'attendaient au pire, il n'hésita pas à pénétrer en personne sur la ligne du front et à y progresser, calme et solennel, muni d'un grand drapeau de la Croix-Rouge. Les armes se turent... A la faveur de cette soudaine accalmie, les malheureux assiégés purent sortir et être pris en charge par les délégués du CICR.

Par ce geste, suivi de tant d'autres, il conféra d'emblée un style nouveau à la fonction présidentielle. Il prouvait qu'un président est davantage qu'un homme de Cabinet. Infatigable démarcheur pour la cause des êtres les plus démunis, victimes de la cruauté humaine, il se fit homme de terrain, allant aux plus humbles et intervenant aux niveaux les plus élevés. Ce qui, aujourd'hui, nous paraît presque naturel, l'était moins il y a quarante ans.

Epoque difficile pour le CICR, disions-nous. On sortait de la Seconde Guerre mondiale et l'on n'avait pas fini d'évaluer l'ampleur du désastre. Le monde avait découvert, atterré, les horreurs de l'univers concentrationnaire. Comment tout cela avait-il pu arriver? Qui donc savait et n'était pas intervenu, n'avait même pas dénoncé? Naturellement, de toute part on tournait vers Genève des regards soupçonneux, et le CICR fut l'objet de violentes attaques.

A maintes reprises il fut invité à s'expliquer sur son manque d'efficacité et sur son «silence complice».

Et à cet égard, même les Sociétés nationales de la Croix-Rouge étaient en proie à un doute difficilement supportable. En 1946, réunies à Genève, elles constituaient une Commission spéciale chargée d'examiner les causes de certaines insuffisances et de rechercher les moyens de renforcer l'efficacité du CICR. La Commission se mit au travail et, en août 1948, elle remit ses conclusions à la plus haute instance de la Croix-Rouge, la Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Stockholm sous la présidence du Comte Folke Bernadotte. La précédente Conférence (la XVIe) s'était tenue à Londres en 1938 et celle de Stockholm en 1948 (la XVIIe) était la première de l'après-guerre.

Parallèlement, le Comité s'était attaché à préparer pour la circonstance un volumineux rapport de 1700 pages. Tout y fut examiné à la loupe. Grâce à sa diplomatie courtoise et empreinte de franchise, grâce également à sa parfaite connaissance des dossiers et à son intelligence exceptionnelle, Paul Ruegger conquit l'Assemblée. Les accusations d'incurie, de complaisance et de pusillanimité face aux indicibles souffrances des déportés raciaux et politiques, perdirent toute consistance. L'Assemblée reconnut que les insuffisances du code humanitaire de

1929 ainsi que l'attitude incompréhensible des belligérants de 1939, qui avaient obstinément fait fi des vœux de la Conférence de Tokyo (1934) et des appels réitérés du CICR, en automne 1939, pour la protection des personnes civiles n'étaient pas étrangères à cette tragique éclipse de la conscience humaine. Elle renouvela sa confiance dans le CICR, qu'elle souhaita maintenir dans sa composition traditionnelle, mais nanti de moyens plus efficaces et mieux proportionnés à l'importance de sa mission.

Malheureusement, une ombre planait sur ces assises. La guerre froide avait déjà fait son apparition et l'Europe de l'Est n'y fut presque pas représentée... Paul Ruegger s'acharna à rétablir les liens en vue de la prochaine étape, c'est-à-dire la future Conférence diplomatique.

La Conférence de Stockholm avait, en effet, engagé le CICR et la Communauté internationale à activer les préparatifs de la Conférence diplomatique pour le développement du droit humanitaire, qui devait se tenir à Genève d'avril à août 1949. Il s'agissait de combler les regrettables lacunes du droit qui avaient, naguère, ouvert la voie aux plus insoutenables horreurs.

Le taux de participation à la Conférence dépassa toutes les espérances! On eût dit qu'aucun Etat digne de ce nom ne souhaitait affronter le sombre avenir que laissait augurer la guerre froide sans avoir, au préalable, contribué à doter notre monde si vulnérable d'un droit humanitaire mieux adapté aux risques que l'on pouvait craindre de futurs conflits.

L'Assemblée affichait pour ainsi dire complet. Paul Ruegger avait usé de tout son savoir-faire et de tout son crédit pour que la Conférence fut conduite par un homme d'envergure internationale, compétent et lucide, capable de rallier la confiance de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud. Il réussit à convaincre le Conseiller fédéral Max Petitpierre d'en assumer personnellement la présidence. Ce fut une incroyable réussite. Des personnalités que des systèmes politiques, des appartenances sociales ou des idéologies pouvaient séparer et figer dans des prises de position irréductibles parvinrent à travailler à l'unisson et se montrèrent disposées à tout entreprendre pour que des horreurs comparables à celles de 1939-1945 ne se reproduisent plus.

L'euphorie ne dura guère. Quelques mois plus tard, le conflit de Corée divisait le monde tandis que celui d'Indochine s'intensifiait tragiquement. Paul Ruegger, confiant dans les engagements pris à Genève, tenta de concilier les inconciliables, multipliant les démarches, se déplaçant personnellement en Chine populaire. Que de dérobades il dut enregistrer!

Cette déception ne parvint pas à enrayer son élan et il s'attaqua à d'autres problèmes humanitaires, dont l'un lui tenait à cœur. Il ne cessait de penser à tous ceux qui avaient péri au nom de principes fallacieux se réclamant de la sécurité de l'Etat. Qui donc jusque-là avait osé pénétrer dans ce domaine sacro-saint relevant des «affaires intérieures d'un Etat», sanctuaire où tant d'êtres humains sont sacrifiés, sans assistance et sans appel, pour n'avoir tout simplement pas choisi le bon bord? Certes le nazisme avait vécu, mais le sadisme dont il s'était repu était encore bien vivace.

Hanté par le sort des prisonniers politiques, il eut soudain, au cours d'un de ses nombreux voyages, «comme une révélation», dit-il. C'était en juillet 1952. Tout ce qu'il avait entendu et enregistré depuis un certain temps sur le sort de tant d'êtres pitoyables, résonna en lui comme un appel impérieux. Rentré à Genève, il déploya aussitôt une courageuse statégie, dont le premier pas consistait à faire s'écrouler des tabous millénaires. Il entreprit d'abord de convaincre ses collègues du Comité dont les réticences se manifestèrent de façon inquiétante. Même son maître et ami Max Huber émit des doutes.

Il obtint néanmoins le feu vert et les étapes se succédèrent prometteuses. Le 9 juin 1953, une première Commission composée des plus éminents experts internationaux (non membres du CICR) se réunit à Genève pour examiner la compatibilité du mandat du CICR avec l'assistance aux prisonniers politiques. Les conclusions se révélèrent favorables, et l'on vit dès juillet 1954, le Guatemala répondre positivement à une offre du CICR et l'autoriser à visiter ses prisonniers politiques.

Ainsi l'idée fit son chemin et, en octobre 1955, la Commission d'experts fut en mesure de répondre de façon positive à quatre questions précises qui leur furent soumises sur le bien-fondé de l'initiative du CICR.

On sait qu'aujourd'hui la visite des prisonniers politiques est devenue une des activités majeures du CICR et, tout récemment encore, Paul Ruegger avouait avec une modestie mêlée de fierté: «en tout cas, cette initiative n'aura peut-être pas rendu mon passage au CICR tout à fait inutile».

Que de points à porter au crédit de ce grand Président!

La part personnelle considérable prise dans la recherche de solutions pour maints conflits et tensions internationales, dont notamment le conflit du Moyen-Orient et l'affaire de Cuba en 1962; le succès de ses patients efforts pour réhabiliter en quelque sorte le CICR devant les instances internationales, dont la plupart des membres avaient pourtant

eu le privilège douloureux de vivre les horreurs de la guerre; le tardif mais inestimable monument que constituent les Conventions de Genève du 12 août 1949; l'ouverture au CICR de tant de lieux de détention politique; la somme si considérable de liens fraternels et amicaux développés entre le CICR et ses partenaires de la Croix-Rouge; la manière habile et amicale dont furent circonscrites les positions respectives du CICR et des organisations de l'ONU, etc., tout cela peut être signé Paul Ruegger.

Le Comité international de la Croix-Rouge peut se glorifier d'avoir bénéficié, à des heures difficiles, de tant de ressources d'intelligence et de cœur. C'est avec émotion qu'il salue sa mémoire.

Le président de la Confédération suisse au CICR

M. Otto Stich, président de la Confédération suisse, a rendu visite le 11 août 1988 au siège du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Otto Stich a été accueilli par le président du CICR, M. Cornelio Sommaruga, entouré de membres du Comité et de cadres supérieurs de l'Institution.

Dans son allocution de bienvenue, M. Cornelio Sommaruga a souligné l'importance du soutien généreux apporté régulièrement au CICR par le peuple suisse et ses plus hautes autorités. Il a rappelé l'universalité des Conventions de Genève, le caractère helvétique et neutre du CICR et l'importance que l'Institution genevoise attache à son indépendance pour la mise en œuvre de sa politique humanitaire.

Dans sa réponse, M. Otto Stich a confirmé le bien-fondé de l'appui moral et financier de la Confédération au travail des délégués du CICR et l'intérêt que celle-ci attache à ce qu'ils puissent continuer à œuvrer et diffuser dans le monde l'esprit des Conventions de Genève, le respect de l'individu et une image positive de la Suisse.

MM. O. Stich et C. Sommaruga ont ensuite procédé à un vaste tour d'horizon des activités opérationnelles du CICR dans le monde.